



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°293/2018

OBJET : Vote du Budget Supplémentaire 2018

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille dix sept, et le 27 mars 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Mourèze.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

POUVOIRS

- Madame Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Conseillère départementale du canton de SETE,
- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de MEZE,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Philippe VIDAL, conseillère départementale du canton de CAZOULS LES BEZIERS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Madame la Présidente propose pour l'affectation du résultat :

- 001 Excédent d'investissement reporté : 27 295.72 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 39 857.84 €

Madame la Présidente explique ensuite que le Département a confié la prestation de service de ramassage manuel des déchets au Syndicat mixte.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

De ces 2 propositions validées résultent le budget supplémentaire suivant :

ARTICLE	DESIGNATION	F/I	PROPOSE	
			DEPENSES	RECETTES
002	Report du résultat de fonctionnement	F		29 857.84
611	Contrats de prestations de service	F	29 657.84	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	F	200.00	
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		29 857.84	29 857.84
001	Report du résultat d'investissement	I		27 295.72
2051	Concessions et droits similaires	I	5 000.00	
2182	Matériel de transport	I	10 000.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	I	7 295.72	
2184	Mobilier	I	5 000.00	
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	I	27 295.72	27 295.72
	TOTAL GENERAL		57 153.56	57 153.56

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de valider le budget supplémentaire 2018.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,

A Mourèze, le 27 mars 2018

ARRIVÉ LE :

09 AVR. 2018

SOUS PREFECTURE LODEVE 34

La Présidente
Marie PASSIEUX

